Association pour les Nations Unies > Posts > Bulletin d'information APNU | mai-juin 2024

Bulletin d'information APNU | maijuin 2024

Toute l'actualité de l'ONU en français







Bulletin d'information | mai - juin 2024

Chers membres et sympathisants,

Bienvenue dans la troisième édition 2024 de notre Bulletin. Découvrez nos articles sur les enjeux mondiaux et les initiatives des Nations Unies, ainsi que nos perspectives sur un monde de coopération internationale, de développement durable et de paix, où chaque action compte pour un avenir plus juste et plus harmonieux pour tous.

Retrouvez le bulletin sur notre <u>site web</u> | télécharger la version PDF

Bonne lecture et n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos commentaires et suggestions (secretaire@apnu.be).

DANS CETTE ÉDITION...

A LA UNE

- 1. Assemblée générale de l'APNU (27.05.2024) (lire)
 - Conclusions
 - Conférence "Le multilatéralisme a-t-il un avenir ?" du Prof. Tanguy Struye de Swielande

ARTICLES THÉMATIQUES

- 1. Palestine : les défis de l'UNRWA (<u>lire</u>)
- 2. Conflit Israël Hamas (lire)
 - Le rôle de la justice internationale
 - Actualités de l'ONU
- 3. Climat : "La nuance dans le dossier climat reste d'importance capitale", carte blanche de Chris Vanden Bilcke (<u>lire</u>)
- 4. Amnesty International : Situation des droits humains dans le monde avril 2024 (<u>lire</u>)
- 5. Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement 21 mai 2024 (<u>lire</u>)
- 6. Conférence APNU du 19 juin 2024 Conférence-débat : dynamiques démographiques : perspectives mondiales et régionales le rôle de l'ONU (Lire)

LA PAROLE A APNU JEUNES

- Conflits oubliés : le Soudan en crise (lire)
- Consultation pour les jeunes sur le Sommet sur l'avenir (<u>lire</u>)

ÉVÉNEMENTS A VENIR

- 28.09 12.10.2024 : Quinzaine de la solidarité internationale
- 5/6.11.2024 : SDG Forum

A LA UNE

Assemblée générale de l'APNU

27.05.2024





L'Assemblée générale de l'Association pour les Nations Unies s'est tenue le 27 mai dernier au Pavillon du Parc royal à Bruxelles.

Nous remercions chaleureusement les membres présents de leur participation active. De nombreux sujets ont été discutés, notamment le programme d'activités et le budget de l'APNU.

3 nouveaux administrateurs ont été nommés à l'unanimité pour un mandat de 3 ans.

- **Myrta Kaulard** : fonctionnaire des Nations Unies pendant plus de 31 ans, dans différents postes de responsabilité, en dernier coordinateur résident du système des Nations unies au Mozambique, qu'elle vient de quitter.
- **Geert Deserranno**: a travaillé pour la coopération belge et le service diplomatique belge comme consul à Jérusalem et conseiller auprès de l' Ambassade de Belgique, responsable de l'aide au développement à l'Equateur, au Pérou et à la Bolivie.
- **Geneviève Renard**: directrice des communications stratégiques auprès de l'ONG International Crisis Group.

Nous avons aussi accepté, avec beaucoup de regrets, la démission de Christian Monnoyer qui, pour des raisons personnelles, n'a pas souhaité poursuivre ses fonctions d'administrateur. La Présidente l'a remercié pour son engagement et sa contribution pendant ces 8 dernières années.

A l'issue de l'Assemblée générale, le **Professeur Tanguy Struye de Swielande**, membre du Conseil d'Administration de l'APNU, a donné une **conférence sur l'avenir du multilatéralisme**, dans un monde marqué par les crises, l'émergence de nouvelles puissances et le retour de réflexes géostratégiques. Le débat animé qui a suivi a mis en avant d'importantes réalisations de la coopération multilatérale, mais aussi la nécessité pour celle-ci de se réinventer pour faire face aux défis, actuels et futurs, du nouveau contexte l'international.



« Le multilatéralisme a-t-il un avenir ? »

Face aux défis qui se succèdent - Covid-19, Ukraine, cyber, guerres de l'information, crise des réfugiés, climat...- la compétition prend le pas sur la coopération. Les espoirs, nés après la Guerre froide, de relations internationales basées sur la gouvernance globale, le multilatéralisme, la démocratie et les droits de l'Homme ne sont plus qu'un rêve lointain. C'est également l'image extérieure des démocraties et de la démocratie comme modèle socio-politique qui est sapée, la Russie, la Chine et autres dictatures n'hésitant pas à en profiter pour promouvoir, avec succès, leurs systèmes autoritaires.

En raison des nombreux échecs de ces trente dernières années, **notre vision du monde doit être repensée, notre politique étrangère réinventée** pour l'adapter aux réalités du monde d'aujourd'hui et encore plus à celles du monde de demain, qui sera caractérisé par des défis dont nous ne semblons pas prendre la (juste) mesure. Trop d'erreurs sont commises par manque de compréhension des évolutions du rapport de force dans le système international.

Dans cette recomposition systémique, deux choix s'offrent à l'UE: s'y opposer, en s'accrochant à un système dépassé et inadapté, ou bien prendre l'initiative du changement. Au niveau belge comme européen, l'absence de stratégie est flagrante, la navigation se fait à l'aveugle, sans boussole ni compas. Pas étonnant, vu que toute politique est court-termiste et que l'émotion et l'idéologie, pourtant bien mauvaises conseillères en politique étrangère forment les grilles d'analyse de nombreux décideurs politiques. Il est pourtant essentiel de **réapprendre à penser en stratège**, à gérer la complexité, à abandonner les logiques cartésiennes de silo et à voir le tout plutôt que les différentes parties, afin d'adopter une approche holistique qui établit les liens entre les éléments.

La logique actuelle de l'UE de résistance au changement, ne pourra être que perdante à moyen et long terme. En ce sens, c'est bien le G20 et non le G7 qui est représentatif de la nouvelle répartition de puissance dans le monde. Un **retour vers plus de pragmatisme politique** s'impose: revenir aux bases de la diplomatie classique, mettre l'accent davantage sur les questions régaliennes traditionnelles et les défis communs. A ce sujet repenser notre manière de défendre nos valeurs s'avère indispensable, notre « business model » dans ce domaine étant obsolète. Nous devons réinvestir nos relations avec les pays en développement en investissant en priorité dans l'éducation, les infrastructures avant de parler de certaines valeurs. On ne peut attendre de certains pays des changements à court terme, qui ont pris parfois 30 à 40 ans en Europe. Nous devons également repenser intégralement le processus « 3D » (Défense, Diplomatie, Développement), lequel est trop souvent un échec en raison d'un manque de cohérence, de coordination et d'engagement sur le long terme. Pour avancer sur certaines thématiques, il faudra préconiser des coalitions ad hoc ou du multilatéralisme sélectif.

Le temps n'est pas de notre côté. L'ère d'un Occident omniprésent et dominant est révolu : là où nous pouvions nous permettre largesses et erreurs, nous devons aujourd'hui être précis et efficace, et garder à l'esprit le fait que notre marge d'erreur, tout comme notre marge de manoeuvre, sont quasiment de zéro. La politique n'aime pas le vide, y compris au niveau international : la fin de l'ordre libéral signifie la mise en place d'un nouvel ordre. De nouvelles règles du jeu devront être définies, n'en déplaise à l'UE. Soit nous devenons l'une des locomotives du changement, proactifs et résolus à nous défendre, soit nous subissons cette recomposition dans un wagon de seconde classe.

Tanguy Struye de Swielande, professeur de relations internationales à l'UCLouvain et Administrateur de l'APNU

ARTICLES THÉMATIQUES

Palestine: les défis de l'UNRWA



Image from Palestinian History Tapestry

Cette chronologie illustre le processus rigoureux mis en place pour évaluer et renforcer la neutralité de l'UNRWA, suite aux accusations lancées par Israël contre celle ci.

Campagne de dénigrement contre l'Agence: le 24 janvier 2024, Israël accuse des employés de l' UNRWA d'avoir participé au massacre du 7 octobre. L'UNRWA licencie immédiatement ceux-ci, même en l'absence de preuves de la part des autorités israéliennes. Dans la foulée, plusieurs donateurs suspendent leurs contributions à l'Agence (Union européenne, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Japon, Finlande, États-Unis, Australie et Canada, qui, ensemble, ont fourni plus de la moitié du budget de l'UNRWA en 2022).

Enquêtes: suite aux accusations israéliennes, le Secrétaire Général de l'ONU d'une part demande une enquête interne, toujours en cours, et, d'autre part, confie à une équipe extérieure, dirigée par l'ex-ministre française des Affaires étrangères Catherine Colonna, la rédaction d'un rapport sur la neutralité de l'UNRWA. Cette équipe a travaillé durant 9 semaines avec trois instituts de recherche nordiques. Le groupe a mené plus de 200 entretiens, rencontré les autorités israéliennes et palestiniennes et contacté directement 47 pays et organisations.

Conclusions de l'enquête externe: le 22 avril, les résultats de cette enquête sont présentés au Secrétaire Général. Ils exonèrent en grande partie l'agence, « L'ensemble des règles ainsi que les mécanismes et procédures en place à l'UNRWA - pour garantir le principe de neutralité - sont les plus élaborés au sein du système des Nations Unies, précisément parce qu'il est très difficile de

travailler dans un environnement aussi complexe et sensible », a déclaré Mme Colonna. Son équipe suggère aussi des pistes pour renforcer sa neutralité sur certains points notamment le contenu des messages du personnel sur les réseaux sociaux et celui des manuels scolaires. Le rapport note qu'Israël n'a toujours pas apporté de preuves à l'appui de ses accusations et qu' UNRWA n'a pas reçu d'objection de la part des autorités israéliennes aux listes de son personnel qu'il leur adresse régulièrement pour validation.

Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations: pour renforcer la garantie de neutralité de l'UNRWA, Catherine Colonna et les experts des trois instituts impliqués ont élaboré une cinquantaine de recommandations dans huit domaines critiques, dont les relations avec les donateurs. Le Commissaire général de l'UNRWA, Philippe Lazzarini, a accepté ces recommandations et convenu que l'UNRWA établira un plan d'action pour les mettre en œuvre.

Réactions au rapport: à la suite de ce rapport, l'UNRWA a retrouvé le soutien d'une grande partie de ses donateurs. Fin avril, l'Allemagne, l'un des principaux bailleurs de l'Agence a annoncé la reprise de ses versements. D'autres ont suivi comme l'Australie, le Canada, le Japon et la Suisse. Une exception de taille cependant: le Royaume-Uni (qui attend la mise en oeuvre des recommandations) et les Etats-Unis qui ont gelé leur aide jusqu'en mars 2025 suite à une décision du Congrès. La Belgique n'a, pour sa part, jamais interrompu son soutien à l'UNRWA.

Quant aux autorités israéliennes, elles continuent d'exprimer leur volonté de voir l'UNRWA céder définitivement la place à d'autres acteurs humanitaires. Elles affirment que les conclusions du rapport Colonna ne sont que cosmétiques, sans rapport avec la gravité réelle la situation, et que plus de 2000 employés de l'UNRWA à Gaza sont membres du Hamas et du Djihad Islamique Palestinien.

Dans le New York Times du 30 mai, Philippe Lazzarini, Commissaire général de l'UNRWA, publie une carte blanche (« guest essay ») sur la situation à Gaza. Il y dénonce le mépris manifeste des autorités israéliennes à l'égard des Nations Unies, en particulier de l'UNRWA, mais aussi d'autres agences telles que le PAM et l'UNICEF. 192 employés de l'UNRWA ont été tués, plus de 170 installations de l'UNRWA ont été détruites et 450 personnes réfugiées dans des écoles de l'UNRWA ont perdu la vie. Les autorités israéliennes accusent l'UNRWA de collusion avec le Hamas et de terrorisme. Cette campagne et ces attaques contre une des agences des Nations Unies non seulement menacent les opérations de l'ONU, elles créent aussi un dangereux précédent de nonrespect du droit humanitaire. La communauté internationale doit se mobiliser pour y mettre fin, sans quoi elle risque de perdre toute crédibilité pour faire respecter le droit humanitaire dans d'autres conflits. Lire la carte blanche ici.

Conflit Israël - Hamas



Le rôle de la justice internationale

Pour mémoire, le 29 décembre 2023, l'Afrique du Sud déposait devant la **Cour Internationale de Justice** une requête introductive d'instance contre Israël au sujet de manquements allégués de cet État aux obligations qui lui incombent au regard de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (la « convention sur le génocide ») en ce qui concerne les Palestiniens dans la bande de Gaza. La requête contenait également une demande en indication de mesures conservatoires.

La Cour ne s'est prononcée jusqu'à présent que sur des mesures conservatoires, et non sur le fond. Elle a rendu jusqu'à présent **deux ordonnances** en mesures conservatoires répondant aux demandes successives de l'Afrique du Sud. La première (26 janvier 2024) demandait notamment à Israël de prévenir tout acte de génocide ou incitation au génocide, non seulement de la part de l'armée israélienne, mais d'organisations ou d'individus, d'empêcher la destruction des preuves et de donner accès aux missions d'établissement des faits. La seconde (28 mars 2024) enjoignait à Israël de garantir l'accès humanitaire au bénéfice des habitants de Gaza.

\sim



Actualités à l'ONU

10 mai 2024 - Résolution de l'Assemblée Générale

Le 10 mai 2024, à l'occasion d'une session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies, les Etats membres ont voté, à une très large majorité (y compris la Belgique), une **résolution en faveur de l'admission de l'État de Palestine en tant que Membre de l'ONU, demandant également au Conseil de sécurité de réexaminer la question**.

Les Etats-Unis ayant déjà opposé leur veto à une résolution similaire du Conseil de sécurité, la résolution de l'Assemblée générale a surtout une **portée symbolique**. Le statut d'Etat observateur a été conféré par l'Assemblée générale à la Palestine en 2012. La nouvelle résolution octroie de nouveaux droits à la Représentation palestinienne à l'ONU, essentiellement d'ordre protocolaire, notamment le droit de siéger parmi les États Membres par ordre alphabétique, le droit de déposer des propositions et des amendements, de les présenter et de s'en porter coauteur, le droit de présenter des motions d'ordre et le droit de réponse au sujet des positions d'un groupe.

Rappelons qu'avec l'annonce le 28 mai dernier de l'Espagne, l'Irlande et la Norvège et le vote au Parlement de Slovénie le 4 juin, **147 des 193 Etats membres de l'Organisation des Nations unies reconnaissent désormais officiellement l'Etat de Palestine**. A l'exception de la Suède en 2014, les rares pays de l'UE à avoir reconnu un Etat palestinien l'ont fait avant leur adhésion à l'Union (principalement des Etats de l'ancien bloc soviétique).

10 juin 2024 - Le Conseil de sécurité reprend son rôle dans la recherche d'une solution durable au conflit à Gaza

Le Conseil de sécurité a réussi à adopter une <u>résolution visant à instaurer un</u> <u>cessez-le-feu à Gaza</u>, la libération des otages et la reconstruction de Gaza, résolution proposée par les États-Unis, et adoptée avec 14 voix pour et l'abstention de la Fédération de Russie,

La résolution propose un **plan de paix en trois étapes**, qui vise à mettre fin aux hostilités, libérer les otages, retirer les forces israéliennes de Gaza, et reconstruire Gaza. La résolution montre aussi comment le Conseil de sécurité collabore avec

d'autres acteurs internationaux comme les États-Unis, l'Égypte, et le Qatar pour faciliter la mise en œuvre du plan de paix. Cette coordination est essentielle pour une réponse internationale unifiée. La résolution inclut aussi des mécanismes pour prolonger le cessez-le-feu si les négociations de l'étape 1 dépassent six semaines, ce qui montre une gestion prudente des attentes et des dynamiques de négociation.

En résumé, en adoptant cette résolution, le Conseil de sécurité a repris son rôle en matière de paix et de sécurité internationale en facilitant un plan de paix, en encourageant le cessez-le-feu, en coordonnant l'action internationale, et en cherchant à assurer l'aide humanitaire aux populations affectées.

Carte blanche

La nuance dans le dossier climat reste d'importance capitale



Pour cette édition, c'est un membre de l'APNU, **Chris Vanden Bilcke**, Conseiller honoraire, membre du chapitre UE du Club de Rome, qui nous propose une carte blanche sur la nécessité de trouver un équilibre dans les responsabilités climatiques.

Chris Vanden Bilcke a également été chef de la direction du développement durable et du changement climatique au SPF Affaires étrangères et Représentant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) à Bruxelles.

_

Oui, chacun de nous porte une responsabilité climatique dans son comportement quotidien.

Oui, l'inaction de l'autre n'est en aucun cas une excuse pour ne pas assumer sa propre responsabilité.

Oui, les pays développés n'ont pas le droit d'être des donneurs de leçon à des pays en plein développement.

Heureusement, une tranche importante de la nouvelle génération chez nous a décidé de vivre bien plus sobrement que les générations précédentes, de renoncer totalement à la voiture, et de ne plus prendre l'avion. Moi aussi j'ai adapté mon comportement, en passant bientôt à une petite voiture électrique et étant devenu végétarien.

Mais devons-nous pour autant soutenir une **massive auto-culpabilisation**? Le pendule ne commence-t-il pas à aller troploin, sans contrepartie suffisante ailleurs dans le monde ?

L'Agence Internationale de l'Energie écrivait en 2023: "The landscape of emissions continues to change. China's total CO_2 emissions exceeded those of the advanced economies combined in 2020, and in 2023 were 15% higher. India surpassed the European Union to become the third largest source of global emissions in 2023. Countries in developing Asia now account for around half of global emissions, up from around two-fifths in 2015 and around one quarter in 2000. China alone accounts for 35% of global CO_2 emissions".

Concentrons-nous un instant sur le charbon. La Chine, malgré des efforts impressionnants sur les renouvelables, émettait en 2023 5,5 milliards de tonnes de CO2 via sa production d'énergie sur base de charbon, un record dans ses statistiques, et dépassant de 6 pct leur précédent record national de 2022.

L'Australie exportait toujours 335 millions de tonnes de charbon en 2022-2023.

En Arabie saoudite, un projet gargantuesque «The Line» est en construction: une ville de 100 miles de long, dans le désert. Elle se veut devenir totalement «eco friendly». Mais entre-temps des experts estiment les émissions liées à son chantier aux dimensions bibliques, à 1,8 gigatonne de CO2!

Le Qatar a les plus hautes émissions de CO2 pro capita avec 37.6 tonnes par personne, à comparer par exemple avec les 9 tonnes par personne pour la

Belgique.

Dubai entame la construction d'un nouvel aéroport international, qui ambitionne de devenir le plus grand du monde avec une capacité de 400 portes d'embarquement et 250 millions de voyageurs par an.

Chez Total Energies, malgré leur engagement de réaliser « net zero emissions » en 2050, les énergies fossiles représentent toujours 98% de leur portefeuille, et ils ont tout récemment annoncé d'augmenter la production fossile sur les cinq ans à venir.

Les exemples sont légion. Le déséquilibre entre la gravité de ces grandes sources d'émission d'un côté, et le fait que les citoyens chez nous se morfondent dans leur culpabilité, ne devient-il pas insupportable?

Parfois, et j'insiste vraiment sur ce mot, cette auto-culpabilisation est nourrie par des chiffres alarmants qu'il convient de regarder deux fois plutôt qu'une. Ainsi nous avons lu dans la presse récente que la Belgique serait le 9ème pays au monde en termes de pollution CO2 par habitant.

Voir l'article DeMorgen. Je voudrais douter de l'interprétation par le journaliste, étant donné que l'on trouve plusieurs classements, où la Belgique est beaucoup plus bas : 34me (2), 41me (3), 38me (4), 23me (5); celles-ci sont en plus toutes bien plus récentes que la date trouvée dans le lien : 2019. Il y auraitil un peu de récupération politique par le biais de certaines statistiques ?

Dans la même veine, j'ai entendu récemment à une conférence climat un orateur connu marteler le fait que l'empreinte écologique de la Belgique, selon l'importante méthodologie du Earth Overshoot Day annuel, si décliné pays par pays, mettait la BE à la 6me place, juste après les USA et les Emirats, et avant l'Australie (6). Mais est-il professionnel de dire cela devant une salle de jeunes, visiblement choqués, sans mentionner que ceci est entre autres le résultat statistique du croisement de notre superficie modeste avec une densité de population très élevée?

En 1992, la convention cadre sur le changement climatique a été signée à Rio. Elle constitue toujours une vraie constitution pour tous les pays du monde. L'assise la plus importante de cette convention est le principe de la «responsabilité commune mais différenciée», ancrant ainsi une reconnaissance implicite, voire explicite, que les pays développés doivent prendre le «lead» de toute façon. Ce principe a été répété des milliers de fois dans les textes onusiens depuis lors et autant de fois dans les «conclusions climat» des conseil





ministériels de l'UE, soit le Conseil des Ministres de l'environnement, soit lé Conseil Européen au niveau des chefs d'état ou de gouvernement.

A la COP climat 20 à Lima en 2014, les Parties ont convenu de nuancer ces «common but differentiated responsibilities» avec l'ajout suivant «and respective capabilities in light of different national circumstances», allusion au fait que certains pays émergents sont devenus capables de réduire leurs émissions de leur propre force!

Une autre réforme, que les citoyens ignorent, est que tous les pays sont depuis 2015 obligés de soumettre et de revoir périodiquement leurs plans nationaux. Ceci est le fruit de la COP Paris en 2015, et oblige tous les 193 pays membre des nations unies de soumettre un tel plan détaillé, et de le revoir tous les cinq ans. Il n'est donc plus du tout injuste de pointer vers une responsabilité de TOUS les pays! Et il est inversement inapproprié d'auto-culpabiliser les jeunes chez nous sur base de notre rôle prépondérant dans tout le problème climatique.

Autant il est inacceptable de fuir nos responsabilités en pointant d'autres pays du doigt, autant il est dangereux de passer le nouveau déséquilibre sous silence: ceci mène à une inefficacité du système mondial et à du 'climate despair' chez nous. Et autant il est inacceptable de fausser les données pour camoufler des émissions, autant il est dangereux de mal présenter les statistiques dans l'autre sens.

Hélas, les gouvernements des pays développés seraient mal avisés s'ils critiquaient publiquement les gouvernements de ces freeriders. Cela menacerait clairement les négociations futures. Que faire alors? Bien sûr il faut continuer avec vigueur les négociations annuelles sur les règles climat dans les COP. Bien sûr il faut une bien plus haute priorité pour le dossier climat dans CHAQUE négociation bilatérale entre pays, et dans CHAQUE négociation birégionale, notamment commerciale. Et je vous invite vivement à lire le très puissant discours, de ce mois-ci, du Secrétaire Général des Nations Unies (7).

Mais ici je voudrais surtout souligner l'idée qu'il faudrait un nouvel homme d'état, un philosophe venant des pays émergents et non pas du 'Nord', un homme visionnaire, qui aurait l'autorité de dire ce que nous n'avons plus droit de leur dire: «Nous pays émergents, nous aussi avons une responsabilité colossale.» Un nouveau Ghandhi devrait se lever se , qui dirait, comme lui jadis «The earth provides enough to satisfy every man's needs, but not every man's greed»!

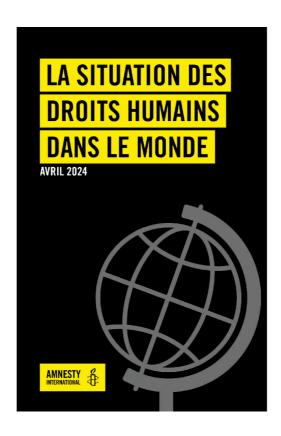
 (1) https://www.iea.org/reports/co2-emissions-in-2023/the-changing-landscape-of-globalemissions



- (2) https://www.visualcapitalist.com/ranked-per-capita-carbon-emissions-by-country/
- (3) https://www.worldometers.info/co2-emissions/co2-emissions-per-capita/
- (4) https://www.statista.com/statistics/270508/co2emissions-per-capita-by-country
- (5)https://datacommons.org/ranking/Amount_Emissions_CarbonDioxyde_PerCapita/Country/?
 h=country%2FGHA&unit=t
- (6) https://www.overshootday.org/content/uploads/2023/01/Country-Overshoot-Days-2023.pdf
- (7) https://www.un.org/sg/fr/content/sg/statement/2024-06-05/secretary-generals-specialaddress-climate-action-moment-of-truth-delivered

Rapport Amnesty International (avril 2024)

Situation des droits humains dans le monde



Une analyse approfondie des droits fondamentaux dans 155 pays (2023-2024).

Le rapport d'Amnesty International dresse un **tableau inquiétant de la situation des droits humains** dans le monde en 2023, caractérisée par une régression alarmante et de multiples violations des règles internationales et un mépris pour les droits fondamentaux de la personne et pour la dignité humaine, sur fond d'accroissement des inégalités et d'intensification des rivalités entre superpuissances.







Le rapport met en lumière **quatre tendances négatives majeures**, véritables défis pour les droits fondamentaux :

- L'utilisation des civils comme «pions» dans les conflits armés : les populations civiles ont payé le prix fort des conflits et du mépris des Etats pour le droit international. L'année 2023 représente un tournant dans l'histoire, avec une hausse significative des violations des droits humains et la multiplication des conflits armés : Birmanie, Soudan, Érythrée, République démocratique du Congo, Ukraine ou encore conflit Hamas-Israël, l'année 2023 a été sanglante.
- L'intensification des réactions hostiles aux droits des femmes. L'exemple le plus criant est celui de l'Afghanistan ; le retour au pouvoir des Talibans en 2021 a entraîné une réduction considérable des droits des femmes, rendant progressivement invisible la moitié de la population. Si des progrès ont été réalisés dans d'autres pays comme le Honduras, le Mexique, la Finlande et l'Espagne, à l'inverse, les États-Unis ont connu un recul significatif l'année dernière : dans quinze États, le droit à l'avortement est désormais pratiquement interdit.
- Les effets disproportionnés des crises économiques, du changement climatique et les dégradations de l'environnement, qui ont touché de manière dramatique les populations marginalisées et les plus pauvres.
- Les menaces posées par les technologies, nouvelles et existantes, notamment l'intelligence artificielle générative qui pourrait renforcer des discriminations, amplifier les discours de haine et répandre la mésinformation.

Pour Amnesty International, ces questions constituent autant de défis cruciaux pour le respect et l'application des droits fondamentaux dans le monde entier, en 2024 et au-delà. Plus inquiétant cependant, selon Amnesty, les Etats, qui ont été les architectes du droit international après la Deuxième Guerre mondiale, l'ignorent aujourd'hui et ne le respectent plus. Le droit international devrait redevenir cette boussole centrale pour guider les actions de la communauté internationale.

La **Belgique** n'échappe pas à l'examen d'Amnesty International qui souligne **deux problèmes majeurs** : la crise de l'accueil des demandeurs d'asile et la situation déplorable des prisons.

<u>Lire le rapport complet</u>

Observations de la Secrétaire générale d'Amnesty

Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement (21 mai)



Le respect et la promotion de la diversité culturelle, ainsi que le dialogue interculturel, jouent un rôle important, notamment dans la prévention des conflits et les progrès du développement.

L'UNESCO a proclamé le 21 mai Journée internationale de la diversité culturelle et du dialogue interculturel pour la paix et le développement.

Pour marquer cette journée, Amnesty International Belgique a organisé, en partenariat avec le Musée des Beaux-arts de Bruxelles, une conférence-rencontre autour des œuvres de Magritte et Folon, « interprétées », de façon complémentaire, sous l'angle de l'art par Micol Forti, responsable de la collection d'art moderne du Vatican, et sous l'angle du droit par Francoise Tulkens, présidente de l'APNU.

L'art et les droits humains ... dialoguer. Mais surtout, l'art, comme les droits humains, parle un langage universel. Voilà les points mis en avant par Francoise Tulkens. Elle a aussi souligné le caractère « pionnier » de certaines œuvres présentées, dont celles qui parlent de la nature et démontrent que celle peut être reconnue et exister comme sujet de droit.

Retour sur la conférence APNU - 19.06.2024

Conférence-débat : dynamiques démographiques : perspectives mondiales et régionales - le rôle de l'ONU



Le 19 juin, pour marquer le 30e anniversaire de la Conférence du Caire sur la population et le développement, l'APNU a organisé une conférence-débat sur les questions et les politiques démographiques, grâce aux contributions de **Elena Kasko**, du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), du **Pr Bruno Masquelier**, démographe, du **Pr John May**, démographe, ainsi que de **Jean-Louis De Brouwer**, de l'Institut Egmont.

Les présentations et les échanges ont permis de rappeler le rôle important de la production statistique de la Division de la population de l'ONU, l'historique du rôle des Nations Unies dans la réflexion sur l'évolution démographique et le développement, le tournant pris au Caire en faveur des droits des femmes à l'éducation et à la contraception ainsi que le soutien concret apporté sur le terrain à cette cause par UNFPA.

Sur base des estimations actuelles, la population mondiale devrait passer de 8 milliards aujourd'hui à 10 milliards d'habitants en 2100, pour se stabiliser ensuite. La croissance démographique mondiale a pourtant ralenti, marquée par de fortes disparités régionales et une croissance démographique encore vigoureuse en Afrique subsaharienne. 2024 est l'année du "pic des moins de 15 ans", qui représentent environ 25% de la population mondiale : jamais la planète n'a compté autant d'habitants de cette tranche d'âge, mais dès l'année prochaine ils seront moins nombreux. Les politiques de planification familiale connaissent des succès relatifs dans les pays d'Afrique subsaharienne, dont les dirigeants hésitent encore à s'engager pleinement à ce sujet. Les conditions ne sont souvent pas remplies pour que les pays africains puissent bénéficier du dividende démographique que peut produire une population majoritairement jeune. De plus, 220 millions de femmes dans le monde, dont la majorité en Afrique, n'ont toujours pas accès à la contraception. Pourtant les objectifs de développement durable des Nations contiennent des dispositions claires à ce sujet.

L'évolution de la transition démographique dans les pays européens pose d'autres questions. Plusieurs pays de l'UE connaissent un taux de fertilité inférieur à 2 enfants par femme depuis plusieurs années, l'âge médian dans l'UE dans passera de 40 ans aujourd'hui à 48 ans en 2060 et la population de l'UE ne représentera plus que 5% de la population mondiale (contre 9% aujourd'hui). Le vieillissement de la population aura des conséquences pour les politiques publiques telles que l'emploi et la santé, mais aussi pour l'organisation générale de la société. Les premières étapes d'une réflexion et d'une réaction organisée à ce sujet ont été mises en place par l'actuelle vice-présidente de la Commission européenne, en charge de la démocratie et de la démographie, mais il faut constater l'absence, dans la quasi-totalité des Etats membres, de ministères responsables de ces questions.

En conclusion, loin des idées simplificatrices, la conférence a permis d'illustrer **l'importance et la complexité des questions démographiques**, qui influent sur bon nombre de politiques publiques et de planification. Leur manque de visibilité et de prise en considération a été soulevé à plusieurs reprises dans le débat qui a suivi, et pourtant "la démographie est partout" comme l'a souligné l'un des intervenants.

Bénédicte Frankinet, administrateur APNU

Le Soudan en crise

Conflits armés, défis humanitaires et historique



LeMonde.fr

L'environnement international actuel est entièrement dominé par le conflit en Ukraine et par celui entre Israël et le Hamas. Notre bulletin consacrera diverses éditions à d'autres situations de guerre et de violence qui font rarement l'actualité, à commencer par le Soudan, où la guerre civile a causé une crise humanitaire et de déplacement parmi les plus importantes au monde selon le Haut Commissariat aux Réfugiés.

-

Au Soudan, le conflit armé en cours depuis avril 2023 a provoqué une crise humanitaire et sécuritaire majeure. Celui-ci éclate à la suite d'un mouvement de démocratisation qui renverse l'autocrate Omar el-Béchir, au pouvoir depuis des décennies. Ce moment d'espoir est rapidement récupéré par les militaires et mène finalement à une guerre civile : les Forces armées soudanaises (FAS) et les Forces de Soutien Rapide (FSR), deux entités militaires rivales, luttent pour le contrôle du pays. La compétition pour le pouvoir entre les généraux Abdel Fattah al-Burhan (FAS) et Mohamed Hamdam Dagalo (RSF) dégénère en affrontements violents, conduisant à des massacres, des déplacements massifs de populations et une situation humanitaire désastreuse, notamment à Geneina et au Darfour occidental.

On compte au Soudan plus de 10 millions de personnes déplacées et plus de 13 900 personnes tuées depuis avril 2023. L'effondrement des infrastructures vitales rend l'accès à l'aide humanitaire plus difficile, aggravant la situation. L'afflux massif de réfugiés met à l'épreuve la capacité d'accueil des pays voisins et renforce les tensions régionales. D'après l'ONU, les besoins humanitaires sont en augmentation exponentielle : 11,7 millions de personnes (chiffre provisoire) ont besoin d'une assistance en matière de nourriture, de santé et de sécurité. Aujourd'hui, dans la ville de El-Fasher, au Darfour, assiégée par les RSF, des centaines de milliers de personnes, dont de nombreux réfugiés, sont prises au piège. Le Conseil de sécurité de l'ONU vient d'adopter une résolution demandant la fin du siège, des combats et des exactions contre les civils.

Cet article revient sur une crise trop souvent passée sous silence et sur le contexte d'instabilité historique du Soudan. Il met en lumière les origines de ce conflit, la situation humanitaire catastrophique et l'instabilité politique d'une des crises les plus complexes de notre époque. Il analyse l'historique, le rôle d'organisations internationales telles que l'ONU et l'Union européenne et les conséquences humanitaires et économiques du conflit au Soudan.

Lire l'article complet en ligne

Gaelle Longlune, APNU Jeunes

Selon un rapport du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) publié le 13 juin 2024, plus de 120 millions de personnes dans le monde ont été forcées de fuir leur lieu de résidence. Il s'agit non seulement d'un nombre record à l'échelle mondiale, mais également de la douzième augmentation annuelle consécutive, comme le souligne l'agence.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de la hausse des déplacements forcés à travers le monde : les persécutions, les violences, les violations des droits humains et les événements troublant gravement l'ordre public. Mais ce sont d'abord les conflits qui ont contraint le plus grande nombre de personnes à quitter leur lieu de résidence dans le monde entier, et notamment la guerre civile au Soudan qui, comme on l'a vu, a, depuis avril 2023, aprovoqué plus de 6 millions de déplacements à l'intérieur du pays, et 1,2 million d'autres vers les pays voisins .





"La jeunesse et les générations futures" sera l'un des 5 grands chapitres du Pacte de l'Avenir actuellement en négociation aux Nations Unies.

Le 30 avril 2024, les membres de l'APNU Jeunes ont participé, avec plusieurs organisations de la société civile et de la jeunesse belge, à une consultation à Bruxelles, co-organisée par le Centre Régional d'Information des Nations Unies (UNRIC), le SPF Affaires étrangères et les Associations francophone et néerlandophone pour les Nations Unies (APNU et VVN) sur le Sommet de l'Avenir prévu pour septembre prochain. Elle avait pour objectif de solliciter leurs contributions au processus menant à ce Sommet. Le contenu de cette consultation a été partagé avec le cabinet du Secrétaire Général Adjoint responsable de la préparation du Sommet, M. Guy Ryder. Il l'a été également avec le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, avant la conférence de la société civile à Nairobi préparatoire au Sommet de l'Avenir, qui s'est tenue du 9 au 10 mai 2024, et à laquelle plusieurs organisations belges de la société civile ont participé.

La consultation s'est concentrée sur les 5 piliers du Sommet : le développement durable et son financement (1), la paix et la sécurité internationales (2), la science/technologie/innovation et la coopération numérique (3), **la jeunesse et les générations futures** (4), ainsi que la transformation de la gouvernance mondiale (5).

Les participants ont mis l'accent sur les aspects suivants:

- L'importance de rappeler les obligations des Etats membres sous les différents cadres des Nations Unies (DUDH, Accords de Paris, Programme 2030, et autres ...).
- La nécessité d'une remise en question du modèle économique et de développement actuel basé sur la croissance, pour aller vers un développement inclusif, juste et durable, basé sur la réalisation des droits humains.
- La participation et la représentation de la jeunesse au sein des processus de décisions.
- Une coopération accrue pour la paix et la prévention des conflits, ainsi qu'une reconnaissance de l'impact des conflits armés sur les populations les plus vulnérables, y compris la jeunesse (également en termes de santé mentale).
- L'impératif de renforcer et soutenir les structures et initiatives pour le développement; notamment un financement de meilleur qualité aligné avec un développement juste, inclusif et durable
- Un rééquilibrage des pouvoirs dans le fonctionnement des institutions onusiennes.
- Le renforcement et le respect des droits humains, l'urgence climatique, une transition inclusive, juste et durable et de mettre le numérique et la transition digitale au service des populations, de manière inclusive tout en renforçant les droits humains.

A l'issue de la conférence de la société civile à Nairobi, l'APNU Jeunes a pu participer à un briefing de M. Paullier, Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse au Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, sur le rôle et missions de ce Bureau et sur les thèmes principaux abordés lors de cette conférence : la représentation et participation des jeunes, notamment via le programme des Jeunes Délégués ONU, la participation des acteurs de la jeunesse de la société civile aux événements de l'ONU, ainsi que la valorisation du statut des employés junior et stagiaires au sein des institutions onusiennes.

Romie-Laure Paul, Thomas Lennon et Noé Petitjean, APNU Jeunes

Pour aller plus loin:

- Les notes d'orientation en préparation au Sommet de l'Avenir
- <u>Le document présentant l'ensemble des résultats ("outcome package")</u> de la conférence de la société civile à Nairobi

Quinzaine de la solidarité internationale | 28.09 au 12.10



L'édition 2024 de la **Quinzaine de la Solidarité Internationale** organisée par la ville de Bruxelles aura lieu du samedi 28 septembre au samedi 12 octobre et sera consacrée à la **thématique de la construction de la paix**. La Quinzaine de la Solidarité internationale est une période de réflexion, de rencontres et d'échanges dans différents endroits de Bruxelles visant à contribuer à une meilleure compréhension du monde actuel et proposer d'agir au niveau local.

Pour la 3e année consécutive, l'APNU y prendra part en organisant cette fois une conférence-débat sur le rôle crucial que l'ONU joue dans le maintien et la construction de la paix. Compte tenu du contexte ambiant, marqué par les guerres et les conflits qui affectent un quart de l'humanité, le sujet est d'actualité. Nous comptons susciter l'intérêt d'un large public, même non spécialiste. Plus d'informations à venir.

SDG FORUM | 05-06.10.2024



Le <u>SDG Forum</u> se tiendra cette année les **5 et 6 novembre 2024** pour discuter de la manière dont nous pouvons accélérer la mise en oeuvre de solutions durables à long terme, sans laisser personne de côté et relancer la dynamique des objectifs de développement durable. A cette occasion, UNA Belgium (APNU/VVN) organisera un **atelier sur les conclusions et les résultats du Sommet de l'Avenir** (New York, septembre 2024). Plus d'informations à venir.

Continue de lire



Bulletin d'information APNU | marsavril 2024

Toute l'actualité de l'ONU en français

Voir plus >



AccueilCompte

Posts Gérer l'abonnement Enter Y...

Subscribe







© 2024 Association pour les Nations Unies.

Politique de confidentialité

Conditions d'utilisation

